

Compte-rendu conseil municipal du 21 juin 2017

Date de convocation : 15/06/17

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un du mois de juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montemboeuf.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes TRAPATEAU - NEBOUT - MANIERE - BOURNIER - BOUCHER - PERROCHEAU - DELAGE - SARDIN - PESTRE - MOREAU - BUNA

ETAIENT ABSENTS : Mrs CHAPT - DUPUY-LUCE - JACQUELIN

Mme JACQUELIN donne pouvoir à M PERROCHEAU.

Nombre total de conseillers : 14
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers absents : 3

Invité : M. FAUX Erwan, technicien à la FREDON

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu ;
- Intervention de M. FAUX (FREDON) pour la présentation du plan d'entretien communal Terre Saine ;
- Avis sur l'enquête publique du syndicat Intercommunal d'Aménagement hydraulique du bassin de la Bonnieure ;
- Subvention Département FIL (Fonds d'Initiative Locale) pour les travaux du local des cantonniers, La Poste et le Centre Culturel ;
- Décisions Modificatives budget communal ;
- Avis sur les demandes de CU 016225 17 N0011 à La Fouillarge et CU 016225 17 N0015 à Jayat ;
- Enquête zonage assainissement collectif ;
- Paiement des heures supplémentaires des agents du service technique ;
- Adhésion au volet numérique de l'Agence Technique Départementale et désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;
- Modification des statuts du syndicat de la fourrière ;
- Dépôt de documents municipaux aux Archives départementales ;
- Désignation d'un délégué CNAS ;
- Plan de lutte contre le frelon asiatique ;
- Questions diverses

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour :

- Tarif location centre culturel pour les cours de Zumba :

Désignation d'un secrétaire de séance : Séverine BOUCHER

➤ **Intervention de M FAUX (FREDON) pour la présentation du plan d'entretien communal Terre Saine**

Depuis 01/01/17, les collectivités n'ont plus l'autorisation d'utiliser des phytosanitaires (sauf stade et cimetière). A partir du 01/01/19 pour les particuliers.

Etat des lieux effectués sur la commune (cf. rapport remis par M. Faux)

- 91% surface enherbée
- 6% perméable (gravier, sable, ...) : utiliser rabot ou binette
- 3% imperméable (à nettoyer avec brosses rotative mais doit être en bon état sinon les brosses dégradent les revêtements) sinon à transformer en zone enherbée

Aujourd'hui, 97% des surfaces de la commune sont entretenues par des techniques alternatives. La commune est déjà bien engagée dans la protection de l'environnement.

Objectifs suite au diagnostic :

- Continuer la formation des agents communaux
- Planifier le travail des agents en fonction du plan d'entretien
- Sensibiliser les administrés à la démarche (acceptation enherbement)
- Investir dans le matériel notamment de désherbage mécanique : rabot, réciprocatrice, etc (subvention possible de l'agence de l'eau à 70 %).

Une commission est créée et est composée de Jean-Claude PERROCHEAU, Jean-Pierre BOURNIER, Arlette DELAGE et Éric BUNA.

➤ **Approbation du précédent compte-rendu :**

Vote Pour : 9 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Avis sur l'enquête publique du syndicat Intercommunal d'Aménagement hydraulique du bassin de la Bonnieure**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'une enquête publique est actuellement en cours qui concerne :

- La déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel d'amélioration du bassin de la Bonnieure.
- Et l'autorisation, au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement, de procéder aux travaux nécessaires à la réalisation de ce programme d'aménagement (empierrement, curage, aménagement abreuvoirs, etc.)

L'enquête se déroulera du 14/06 jusqu'au 17/07.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable sur le projet envisagé et l'ouverture de l'enquête publique.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Subvention Département FIL (Fonds d'Initiative Locale) pour les travaux du local des cantonniers, La Poste et la mise aux normes centre culturel**

Monsieur Le Maire explique aux conseillers municipaux que pour faire les travaux prévus au budget 2017, il convient de demander une subvention au département : le FIL.

Cette demande de subvention porte sur les travaux de réfection du toit-terrasse de La Poste, l'extension du local des Services techniques et sur la remise aux normes du Centre Culturel au vu des prescriptions de la Commission sécurité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement des travaux de réfection du toit-terrasse de La Poste et l'extension du local des Services techniques pour un montant total de travaux de 21 434,87 € HT (25 659,91 € TTC) financé par une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 20% soit 4 286,97 € et par la commune pour le solde ;
- Approuve le plan de financement des travaux de remise aux normes du Centre Culturel pour un montant total de travaux de 5 895,60 € HT (6 969,72 € TTC) financé par une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 20% soit 1 179,12 € et par la commune pour le solde ;
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Initiative Locale ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Décisions modificatives budget communal**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les virements de crédits suivants :

- Chapitre 67 - Article 673 : Titres annulés (FD)	+ 2 000.00 €
- Chapitre 75 - Article 752 : Revenus des immeubles (FR)	+ 1 000.00 €
- Chapitre 77 - Article 7788 : Produits exceptionnels (FR)	+ 1000.00 €

Investissements : terrain du conseil départemental pour 500 €

- Opération 333 - Article 2111 : Réserve Foncière (ID)	+ 500.00 €
- Opération 341 - Article 2313 : Aménagement du Bourg (ID)	- 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les virements proposés.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Avis sur les demandes de CU 016225 17 N001 à la Fouillarge et CU 016225 17 N0015 à Jayat**

Monsieur Le maire informe le conseil municipal que :

- Monsieur MICHEL Jean-Marie a déposé un certificat d'urbanisme concernant un terrain cadastré ZP 12, situé à La Fouillarge.

- Monsieur LANAUD Arnaud a déposé un certificat d'urbanisme concernant un terrain cadastré ZB 26, situé à Jayat.

Ces terrains sont destinés à la construction d'une maison d'habitation. L'extension des réseaux sera à la charge du pétitionnaire.

Au titre de l'article L 111-4-4 du Code de l'Urbanisme, le Maire propose que le Conseil Municipal émette un avis favorable à ces demandes de Certificat d'Urbanisme.

- Décide de donner son accord pour les futures constructions sur la parcelle ZP 12 et ZB 26 faisant l'objet des demandes.
- Demande auprès de M. le Préfet une dérogation au titre de l'article L 142-5 du Code de l'Urbanisme.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ Enquête zonage assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune possède un plan de zonage d'assainissement approuvé en mars 2002 suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 29/10/2001 au 30/11/2001.

Pour rappel et conformément, au Code Générale des Collectivités Territoriales et de son article L2224-10, la commune délimite, après enquête publique :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;
- Ce zonage a été approuvé il y a plus de 10 ans. Les modalités de financement des assainissements collectifs et les règles d'urbanismes ont changé. Il serait judicieux d'actualiser techniquement et financièrement ces zonages.

Les zones d'assainissement collectif définies en 2001 pour Montemboeuf sont : le Bourg, les Labourières, Beaussac et Chez Vergnaud.

Suite à ce zonage, aucune disposition n'a été prise dans les lieux-dits par les municipalités précédentes pour mettre en place un assainissement collectif. Ainsi, les propriétaires de logements dans les lieux-dits de Beaussac, Chez Vergnaud et Les Labourières sont dans l'obligation d'installer un assainissement non collectif.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de réviser et d'actualiser le zonage, afin :

- de vérifier la pertinence du Collectif dans les villages de Beaussac, Chez Vergnaud et Les Labourières en prenant en compte de nouvelles filières d'assainissements non collectifs compactes, moins contraignantes foncièrement et financièrement.
- de prendre en compte l'état du parc des assainissements non collectifs depuis la réalisation du diagnostic des installations et des remises aux normes effectuées.
- de mettre le zonage d'assainissement en cohérence avec le PLUi en cours d'élaboration avec la communauté de communes Charente-Limousine.

Il informe les membres du Conseil Municipal, qu'il va solliciter des bureaux d'études, pour chiffrer ces modifications.

La Communauté de Communes n'ayant pas la compétence en collectif ne peut mener cette opération, néanmoins elle accompagnera chaque commune dans la démarche.

La procédure de modification de zonage est identique à celle d'un premier zonage et sera, par conséquent, soumise à enquête publique.

Les frais inhérents à l'opération (études, procédure d'enquête publique, honoraires du commissaire enquêteur...) sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose :

- De réviser et actualiser le zonage d'assainissement ;
- De lancer les procédures de révision, et d'effectuer toutes les formalités nécessaires au bon déroulement des enquêtes publiques ;
- De consulter des bureaux d'études pour effectuer cette actualisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Paiement des heures supplémentaires des agents du service technique**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir le paiement d'heures supplémentaires pour les agents du service technique dues à un surcroît d'activité saisonnière.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de payer les heures supplémentaires aux agents du service technique et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à contrôler les justificatifs produits.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Adhésion au volet numérique de l'Agence Technique Départementale et désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'initiative du SDITEC portant sur la mutualisation de l'ingénierie territoriale en Charente, l'ATD16 et le SDITEC envisagent un éventuel rapprochement afin de garantir la meilleure offre de services possibles aux communes et EPCI de Charente.

A ce titre, l'ATD16 a été retenue comme structure porteuse de cette nouvelle entité d'ingénierie unifiée. Le SDITEC ferait quant à lui l'objet d'une dissolution.

Outre son volet numérique et informatique, l'ATD16 reprendrait également l'ensemble des biens, personnels et contrats du SDITEC. Les conditions techniques, financières et humaines du service proposé aux adhérents (montant de la cotisation etc...) seraient, par conséquent, inchangées.

Dans ce contexte et afin de s'assurer de la légitimité et de la faisabilité de cette démarche, il convient que les différentes collectivités actuellement adhérentes au SDITEC ou bénéficiant de prestations de service sous convention, adhérent à l'ATD16 au titre de ses futures missions d'assistance numérique et informatique sous réserve de l'occurrence des différents faits évoqués précédemment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'adhérer à l'ATD16, l'agence technique de la Charente pour son assistance numérique et informatique sous réserves :

- de la création de ce volet au titre des missions proposées par l'ATD16
- de la dissolution effective du SDITEC, de sa liquidation et du transfert de l'ensemble de ses biens, personnels et contrats au sein de l'ATD16
- du maintien pour 2018, par l'ATD16, du barème de cotisations, et des tarifs des prestations de service proposés en 2017 par le SDITEC à ses adhérents.

PRECISE que cette adhésion sera rendue effective dès que les trois réserves susmentionnées seront réunies

DESIGNE Monsieur BOURNIER Jean-Pierre, comme son titulaire à l'Agence et Monsieur BUNA Éric comme son représentant suppléant.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Modification des statuts du syndicat de la fourrière**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet modificatif des statuts du syndicat mixte de la fourrière approuvé par le Conseil Syndical lors de sa séance du 9 février 2017.

Celui-ci porte exclusivement sur la réécriture des articles 6.03 et 6.04 du fait des fusions de communautés de communes ou d'agglomération intervenues au 1^{er} février 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de statuts présentée.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Dépôt de documents municipaux aux archives départementales**

Monsieur Le Maire explique aux conseillers municipaux qu'après la visite des archives départementales en mairie le 2 février dernier, il a été proposé de verser aux archives certains documents afin de les conserver et de les valoriser. Il s'agit :

- Des dossiers sur la construction de l'école (1882)
- Des dossiers sur la construction de la mairie (1912-1913)
- Des dossiers de la construction du presbytère (1965)
- Des documents relatifs à la réquisition d'armes (période 39-45)
- Des dossiers sur la déclaration de nourrice, carnet de nourrice
- Des dossiers sur les baux à ferme.

Les conseillers municipaux ouvrent le débat. Les arguments favorables au dépôt sont : conservation plus sécurisée, numérisation des documents. Certains arguments sont défavorables : la commune n'a plus ses archives à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, **refuse** à l'heure actuelle que ces documents soient versés aux archives départementales.

Vote Pour : 0 - Abstention : 0 - contre : 12

➤ Désignation d'un délégué CNAS

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'en tant que collectivité adhérente au CNAS et suite au départ de Mme LAMAZEROLLES, qui était délégué CNAS, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire pour le personnel.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Désigne Mme Céline BERTAUX, comme délégué titulaire au CNAS.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ Plan de lutte contre le frelon asiatique

Depuis 2012, la commune s'est engagée avec le Conseil Départemental dans la lutte contre le frelon asiatique. Cette action a permis la prise en charge du coût de destruction des nids de frelons asiatiques actifs, à 50 % par le Conseil Départemental et 50% par la commune. En 2016, 4 nids ont été détruits pour un coût total de 380 € dont 50 % à charge de la commune.

En 2017, le Département, considérant que le dispositif n'est pas assez efficace et ne permet pas de réguler la population du frelon asiatique, a décidé de ne pas reconduire ce dispositif.

Compte tenu de l'impact du frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*) sur l'environnement et l'apiculture, la commune souhaite poursuivre son engagement de lutte active contre cet insecte invasif.

Monsieur le Maire propose que la **commune soit maître d'ouvrage** pour la destruction des nids de frelons asiatiques actifs sur son territoire (chez les particuliers) et **prenne totalement à sa charge le coût de destruction** des nids de frelons asiatiques. Pour être éligible au dispositif, il faut réunir les conditions suivantes :

- signalement du nid en mairie
- constat de nid de frelons asiatiques
- destruction réalisée entre le 15 juin et le 15 octobre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'adopter le principe de financement des destructions de nids actifs de frelons asiatiques.

Correspondant : Didier SARDIN

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0



➤ Tarif location centre culturel pour les cours de Zumba :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre à jour le tarif de location de la grande salle de l'espace culturel pour toutes les activités régulières données par une personne indépendante et non par une association.

Le conseil municipal décide d'instaurer un tarif spécial pour la location de la grande salle de **30 € par mois à partir du mois de juillet** pour toutes activités régulières données par une personne indépendante.

➤ Questions diverses

Grange Chambonnaud :

M. BUNA demande si la grange Chambonnaud sera disponible pour l'Imprévu Festival. Monsieur le maire explique qu'un expert (Bureau Alpes Contrôle à L'Isle d'Espagnac) viendra prochainement expertiser la grange pour savoir si elle est suffisamment sécurisée pour accueillir du public. Devis d'expertise 600 € TTC. Éric BUNA a également pris contact avec la SOCOTEC (Angoulême) qui doit envoyer un devis prochainement.

Aménagement du centre bourg

Le CAUE et l'ATD 16 ont remis leur étude. Transmises ce jour aux membres du Conseil Municipal. Il sera nécessaire de choisir un bureau d'étude pour gérer la maîtrise d'œuvre. Le coût sera d'environ 20 000 €.

Vote Pour : 11 - Abstention : 1 - contre : 0

Plan canicule :

Mme MANIERE a appelé toutes les personnes isolées. A sa demande, toute personne peut être inscrite sur un registre communal. En cas de canicule, la commune contactera ces personnes.

Informations diverses :

- M. BOURNIER informe que le radar pédagogique est arrivé, il sera prochainement installé aux écoles.
- Le bulletin d'information de juillet est en cours d'élaboration. Toute proposition d'article est la bienvenue.

Imprévu Festival :

Éric BUNA est désigné comme l'interlocuteur-coordonnateur entre la communauté de Communes Libre Pougne Hérisson et la Mairie. Il doit prochainement rencontrer le Major PEZY pour la sécurité du site.

Séance levée à 23h30

Le Maire,
TRAPATEAU

